

FICHE D'INSCRIPTION

& RÈGLEMENT INTÉRIEUR

2018/2019



IMAGINAIRE COMPAGNIE

133 rue Roger SALENGRO
59260 HELLEMMES-LILLE
06 60 41 89 62
imaginairecompagnie@gmail.com
www.imaginairecompagnie.fr

Toutes les informations relatives aux ateliers sont précisées dans les PROJETS en ligne sur le site internet de l'association.

A REMPLIR LISIBLEMENT EN MAJUSCULES ET CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

Nom

Prénom

Adresse postale

Téléphone

Adresse électronique @

Expériences théâtrales ou artistiques :

Attentes particulières :

Inscription obligatoire pour participer à une séance d'essai

Merci d'ENTOURER vos choix :

1. Je souhaite participer à une séance d'essai pour l'atelier :
2. Je m'inscris pour la saison 2018/2019 à l'atelier :

- * PRATIQUE THÉÂTRALE (mardi de 18h00 à 20h00)
- * DÉCOUVERTE DE SOI par le théâtre (mardi de 20h00 à 22h00)
- * DÉCOUVERTE DE SOI par le théâtre (jeudi de 18h00 à 20h00)
- * DÉCOUVERTE DE SOI par l'impro (jeudi de 20h00 à 22h00)

INSCRIPTION UNIQUEMENT A L'ANNEE

TARIFS saison 2018/2019

- * Découverte de soi par le théâtre
 - * Pratique théâtrale
- * Découverte de soi par l'impro
315 euros pour l'année

Séance d'essai : 10 euros.

En cas d'inscription, cette somme sera déduite des frais d'inscription.

Date :

Signature :



Règlement intérieur

Ateliers de l'association

Imaginaire Compagnie

Saison 2018/2019

Association Imaginaire Compagnie
133, rue Salengro - 59260 HELLEMMES-LILLE
06 60 41 89 62
imaginairecompagnie@gmail.com
www.imaginairecompagnie.fr

INSCRIPTION

Toute personne majeure peut participer aux ateliers proposés par l'association « Imaginaire Compagnie ».

Séance d'essai

Avant de s'inscrire pour l'année à l'un des ateliers de l'association, une séance d'essai est obligatoire. Cette séance d'essai est payante.

Modalités d'inscription aux ateliers

Il est possible de s'inscrire pour la saison 2018/2019 jusque fin décembre 2018, en fonction des places disponibles. Afin de finaliser et de valider définitivement l'inscription à l'un des ateliers, chaque participant s'engage à fournir les documents suivants :

- * la fiche d'inscription complétée et signée,
- * un exemplaire signé du présent règlement,
- * le paiement intégral pour la participation à l'un des ateliers de l'association.

Nombre minimum et maximum de participants

Si, après une demi-heure de séance, le nombre de participants n'atteint pas 5 personnes, le cours ne sera pas assuré. Le nombre maximum de participants est de 14.

Si à la fin du premier trimestre (fin décembre 2018), le nombre de 10 inscrits n'est pas atteint dans un atelier, l'atelier ne sera pas maintenu et les 2/3 de la somme totale seront reversés aux participants.

LIEU - HORAIRES - TARIFS

Lieu

Les ateliers ont lieu au « 133 » situé au 133 rue Roger Salengro à Hellemmes Lille (<https://le133.blogspot.com>). L'association s'engage à prévenir les participants de toute modification éventuelle du lieu des ateliers par mail ou par sms et en ligne sur le site de l'association.

Horaires

Les ateliers de l'association reprennent le 2 octobre 2018 aux horaires habituels et ont lieu uniquement hors vacances scolaires.

Les ateliers « **découverte de soi par le théâtre** » ont lieu :

- le mardi de 20 heures à 22 heures,
- le jeudi de 18 heures à 20 heures.

L'atelier "**pratique théâtrale**" a lieu le mardi de 18 heures à 20 heures.

L'atelier "**découverte de soi par l'impro**" a lieu le jeudi de 20 heures à 22 heures.

Le jour et les horaires des ateliers sont susceptibles d'être modifiés : l'association s'engage à prévenir les participants de toutes modifications (par mail et via le site Internet).

En plus des séances hebdomadaires, deux journées communes à tous les ateliers sont proposées aux participants des ateliers. Ces journées ont chacune un thème précis qui sera défini par l'intervenante en début de saison.

Parallèlement à ces séances hebdomadaires, les participants des ateliers peuvent prendre part à des stages qui sont proposés par l'association. Le planning de ces stages sera communiqué en cours de saison. Un tarif préférentiel est accordé aux participants des ateliers.

Il est possible que des séances supplémentaires soient ajoutées en fin de saison dans la mesure des disponibilités de l'intervenante et des participants des ateliers. Ces séances supplémentaires permettent aux participants de parfaire le rendu de la représentation et d'être plus à l'aise lors de la restitution publique. Ces séances supplémentaires sont comprises dans les tarifs mentionnés ci-dessous : elles ne feront pas l'objet d'une facturation supplémentaire. Ces séances ajoutées ne sont en aucun cas obligatoires : c'est un geste généreux issu conjointement de l'engagement d'un groupe et de la démarche artistique de l'intervenante sur une restitution publique et un projet collectif.

Tarifs et modalités de règlement

Les tarifs pour les ateliers de la saison 2018/2019 sont les suivants :

* **découverte de soi par le théâtre / pratique théâtrale / découverte de soi par l'impro** : 315 euros pour l'année.

La **séance d'essai** d'une durée de deux heures est au tarif de 10 euros. En cas d'inscription, cette somme sera déduite du paiement global.

La participation aux ateliers hebdomadaires implique une **inscription à l'année**. En début de saison, le règlement de l'inscription est effectué en intégralité soit par **chèque** à l'ordre de "Imaginaire Compagnie" soit par **virement** bancaire. En cas de paiement par chèque, le règlement est à remettre à l'intervenante dans les 15 jours qui suivent la première séance. Il est également possible de régler en 3 fois. En cas de paiement échelonné par chèque, les chèques seront encaissés fin octobre 2018, fin novembre 2018 et fin décembre 2018. Il est à noter que le paiement échelonné n'est qu'une simple facilité de paiement...

Au-delà d'un paiement de plus de 3 chèques, une somme forfaitaire de 10 euros sera demandée pour les frais de gestion administrative.

Aucun remboursement des séances d'ateliers ne peut être consenti au participant en cas d'absence, désistement, abandon, démission ou toute autre raison l'ayant amené à ne plus suivre les cours.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES ATELIERS

Engagement des participants et de l'association

L'inscription à l'un des ateliers de l'association implique un **engagement personnel** de chacun des participants sur toute la durée de la saison 2018/2019. L'inscription souscrite engage l'association à assurer les séances d'atelier comme décrites dans les projets.

Assiduité

Une **fréquentation régulière** des séances d'atelier et un **respect des horaires** est fortement souhaitable pour l'intégration de chacun au sein du groupe et pour l'acquisition des compétences artistiques tout au long de la saison. Il en va de même pour la participation aux scènes ouvertes, aux restitutions publiques et aux répétitions générales.

Retards et absences

En cas de retard ou d'absence, il est demandé impérativement de **prévenir l'intervenante** soit par **sms** (06 60 41 89 62), soit par **mail** (imaginairecompagnie@gmail.com). Si l'intervenante ne peut assurer un cours, celui-ci sera reporté à une date ultérieure. Dans ce cas, l'association préviendra les participants au plus tôt.

Respect mutuel

Le théâtre est un loisir qui demande une certaine **rigueur**, un **respect** de soi-même et des autres. Le participant s'engage à adopter un comportement qui ne nuira pas au bon déroulement des ateliers.

Tenue vestimentaire

Il est conseillé de venir avec une tenue souple et décontractée (vêtements amples) et des chaussures plates. Des vestiaires sont mis à disposition afin que les participants puissent se changer si nécessaire, avant la séance.

Droit à l'image

Les participants des ateliers cèdent leur droit à l'image à l'association *Imaginaire Compagnie* qui, par ce présent règlement, est autorisée à utiliser les images des participants (photos et vidéos), pour toute promotion de l'association ou pour toute autre promotion artistique et ce, sur tout support, dans les limites autorisées par la loi et dans le respect de l'intégrité et de la vie privée.

LA VIE DE L'ASSOCIATION

Transmission des informations

Par souci d'économie et de protection de l'environnement, nous privilégions la transmission des informations par courrier électronique. De ce fait, nous vous demandons de consulter régulièrement votre messagerie électronique et de nous informer de la bonne réception des messages. Des informations seront également transmises via le site Internet de l'association sur la page « Ateliers » ou sur la page *Facebook* de l'association.

Le centre de ressources de théâtre en amateur

L'association *Imaginaire Compagnie* est affiliée au Centre de Ressources de théâtre en amateur. Dans ce cadre, il sera proposé aux participants de prendre part à des événements programmés par cette structure : stages, réunions, rencontres entre troupes, festivals, etc... La participation à chacune des manifestations proposées par le Centre de Ressources n'est pas obligatoire : cependant, ces événements permettent de découvrir de manière conviviale et festive les événements locaux et régionaux du théâtre en amateur.

Fait à _____ Le _____

Nom et prénom du signataire : _____
(Signature)